

## Étapes préliminaires au sein de l'institution

---

En cas d'intérêt de l'institution ou des collaborateurs et collaboratrices pour le programme SE&SR, les étapes préliminaires à suivre pour mettre en oeuvre SE&SR sont, selon le Guide à l'usage des professionnel-le-s (Minore et al., 2016), les suivantes:

1. Présenter SE&SR:
  - Exposer les objectifs et forces du programme (un exercice peut être expérimenté)
  - Montrer la pertinence du programme par rapport aux besoins des jeunes.
2. Présenter un projet de mise en oeuvre en clarifiant les points relatifs au/aux (plus d'informations sous Contexte d'implantation) :
  - [Binôme d'animatrices et d'animateurs](#).
  - Cadre de la mise en oeuvre.
  - Contexte (lieu, horaire).
  - Besoins spécifiques (remplacements des animateurs et des animatrices, disponibilité des salles).
  - [Coûts](#)

*Une fois la validation formelle de la direction obtenue*

3. Promouvoir SE&SR auprès des collègues et de l'ensemble des professionnel-le-s de l'institution.  
Il est important que les collègues soient également convaincus de la pertinence de mettre en oeuvre SE&SR auprès des jeunes, il s'agit ainsi d'inviter les collègues à poser des questions et exprimer leurs doutes.

Il convient lors de la présentation de SE&SR à la direction et aux collègues, de prendre en compte des résistances qui peuvent émaner par rapport à la mise en oeuvre de SE&SR.

## Développer ensemble les modalités de mise en oeuvre

---

Les écoles, maisons de quartier et toute institution éducative intéressée à mettre en oeuvre le programme doivent s'approprier le programme et l'adapter à leur contexte. Dans le guide Guide à l'usage des professionnel-le-s (Minore et al., 2016, pp 22-31), la procédure pour intégrer SE&SR au sein de l'institution est la suivante :

1. Impliquer et collaborer avec les collègues, car l'organisation et les contenus ont un impact sur la vie institutionnelle.
2. Connaître les besoins des jeunes et des professionnel-le-s ainsi que les ressources de l'institution
3. Définir à quels jeunes le programme est destiné.



4. Définir les modalités de mise en œuvre. SE&SR est-il mis en place durant les activités quotidiennes ou en temps libre (soirées, repas, week-ends ...), est-il facultatif ou obligatoire ? Idéalement, les 9 séances hebdomadaires devraient se dérouler sans trop d'interruptions.
5. Informer les parents des objectifs et des contenus. Une séance d'information pour les parents peut avoir lieu.
6. [Former des binômes d'animatrices et d'animateurs.](#)
7. [Définir des contenus et des modalités adaptés.](#) La plupart des institutions du programme pilote ont choisi de garder l'intégralité des contenus. Mais l'organisation des sessions, leurs fréquences, la constitution des groupes sont autant de variables possibles.

## L'investissement nécessaire de l'institution, une plus-value du programme

Le programme implique l'institution et crée une dynamique. Après la décision formelle, l'institution inscrit SE&SR dans son quotidien. Le [coût](#) est un élément, mais le bénéfice attendu pour la vie de l'institution et la pérennité du programme sont en jeu.

L'internalisation des compétences ou le recours à un binôme externe pose les questions suivantes: les jeunes devraient-ils pouvoir discuter de thématiques qui touchent à leur vie privée et intime en présence d'adultes connus ou se sentiront-ils plus à l'aise pour discuter librement avec un binôme externe? Ces aspects doivent être décidés par l'institution en fonction du contexte donné.

La formation du binôme d'animatrices et d'animateurs est une condition importante à la bonne mise en œuvre du programme. Toute institution intéressée par SE&SR peut:

- Former des collaborateurs et collaboratrices à l'animation du programme. La [formation](#) (2 jours) est organisée par la [Haute école de travail social et de la santé](#) (HETLS) et les cantons, selon le concept pédagogique de la formation défini par le Comité pédagogique. Elle permet d'acquérir les outils pour présenter, gérer, ajuster et évaluer le programme selon les réalités du public et de l'institution.
- Faire appel à un binôme d'animateurs et d'animatrices externes qui ont suivi la formation et qui ont déjà un rôle spécialisé dans la prévention (par exemple du domaine social, de la médiation ou de l'éducation sexuelle). La liste des animateurs et animatrices externes peut être obtenue auprès de [RADIX](#) ou des [personnes-ressources auprès des cantons](#).
- Constituer un binôme avec un collaborateur et une collaboratrice interne formé-e à l'animation de SE&SR et une coanimatrice ou un coanimateur qui a reçu une formation d'une journée organisée dans le canton qui introduit à la thématique et aux principes d'animation.



## Différentes formes de mise en oeuvre

La formation, le Guide à l'usage des professionnel-le-s (Minore et al., 2016, pp. 32-34)<sup>1</sup> tout comme [l'évaluation d'impact du programme SE&SR](#) encouragent les animatrices et animateurs à adapter les contenus au public et à l'institution. L'[évaluation](#) menée par le projet pilote vaudois donne une idée des adaptations (Minore et al., 2016, pp. 32-34). Globalement, la structure et les contenus des modules sont très appréciés et le plus souvent suivis.

Voici un petit panorama des modalités de mise en oeuvre parmi les 9 institutions (11 groupes de jeunes) impliquées dans ce projet pilote.

- La formule initiale de 9 a été adoptée dans les deux foyers et une école spécialisée.
- Les deux centres d'animation socioculturelle ont regroupé des séances, mais conservé les contenus et le rythme hebdomadaire. Il s'agissait de garder la mobilisation malgré la libre adhésion des jeunes.
- Les deux classes de l'école obligatoire ont légèrement réduit les contenus, mais conservé le rythme hebdomadaire.
- La structure de perfectionnement scolaire ne pouvait garantir une fréquence hebdomadaire et a concentré les sessions sur une semaine.
- Un centre de prévention a réduit les contenus qui ont été expérimentés sur 2 jours. Les objectifs et l'impact ont donc été redimensionnés.
- Une école professionnelle a organisé une journée de sensibilisation basée sur deux séances.

Il en ressort que le plus important est de faire des choix éclairés, motivés et pertinents ainsi que d'évaluer les adaptations afin de s'assurer qu'elles n'aient pas un effet négatif.

## Les repères transversaux à l'animation des 9 modules

Le thème abordé, le type d'apprentissages et d'expérience liés au programme demandent un cadre sécurisant, de la souplesse et une capacité d'adaptation.

Pendant la session.

Poser le cadre c'est aussi rappeler que l'on est dans un groupe bienveillant, capable de respect et de discrétion, mais public. Il s'agit de clarifier ce qu'il advient en cas de confidences. Des règles générales sont construites avec les participant-e-s et revisitées avant chaque séance. La session est aussi un lieu de vie, un petit groupe qui devrait pouvoir se quitter avec légèreté après avoir partagé une activité ou un temps convivial.

Après la session

L'auto-évaluation offre un temps de partage et une invitation à revisiter les objectifs, les besoins identifiés et les observations pour s'adapter. Le Guide à l'usage des professionnel-le-s (Minore et al., 2016) propose des contenus pour divers thèmes qui peuvent s'inviter dans vos séances (une généralisation aux relations interpersonnelles, la question LGBTIQ, les nouveaux médias, la diversité culturelle, le mariage forcé).



---

## Combien coûte la mise en œuvre du programme?

Les coûts dépendent des [choix institutionnels](#).

En investissant dans la formation d'animatrices et d'animateurs à l'interne (2 jours), le programme peut être pérennisé pour un coût relativement bas. Une formation à la co-animation d'un jour peut être organisée dans chaque canton.

Il est possible d'inviter des animatrices et animateurs externes. Si c'est plus onéreux, les ressources humaines mobilisées seront plus faibles. Dans tous les cas, un soutien méthodologique est offert dans chaque canton ou par [RADIX](#). Adressez-vous aux [personnes-ressources](#) dans votre canton.

## Ce qu'ils et elles disent du programme

*« SE&SR nous permet d'aborder avec aisance, par la dynamique de groupe, divers sujets tels que: la violence, les comportements abusifs, le respect, les relations saines, les préjugés et. Tout cela en tenant compte des points de vue et des représentations différents selon les origines, les cultures ou l'éducation des jeunes. »*

Travailleuse sociale et animatrice du programme SE&SR

*« J'ai beaucoup apprécié le programme, car je sais maintenant comment faire si ça tourne mal dans une relation et où trouver de l'aide. »*

Adolescente, de 14 ans

*« Je comprends mieux comment je peux gérer ma colère et comment résoudre un conflit. Tout le monde devrait faire SE&SR, c'est utile. »*

Adolescent de 14 ans



---

## **Vous êtes intéressées ? Des personnes-ressources sont à disposition pour vous soutenir.**

---

En cas d'intérêt pour le programme, vous pouvez contacter [RADIX et les personnes-ressources dans les cantons.](#)

Canton de Fribourg

Kathya Currat, coordinatrice - REPER - promotion de la santé & prévention - 026 309 21 58 - [kathya.currat@reper-fr.ch](mailto:kathya.currat@reper-fr.ch)

Canton du Jura :

Emmanuelle Monnot Gerber, coordinatrice – 032 476 69 63 – [emmanuelle.monnot@edu.jura.ch](mailto:emmanuelle.monnot@edu.jura.ch)

Canton du Valais :

Johanne Carron, coordinatrice, Fondation l'EssentiElles  
[johanne.carron@lessentielles.ch](mailto:johanne.carron@lessentielles.ch)

Canton de Vaud :

Raphaëla Minore, cheffe de projets - Bureau de l'égalité hommes-femmes BEFH - 021 316 60 70 - [raphaëla.minore@vd.ch](mailto:raphaëla.minore@vd.ch)

Autres cantons :

Josefin De Pietro, cheffe de projet - RADIX bureau romand – 021 329 01 57  
[depietro@radix.ch](mailto:depietro@radix.ch)

---

<sup>i</sup> Minore R., Combremont M., Hofner M.-C. *Projet d'implantation du programme « Sortir Ensemble Et Se Respecter » dans le canton de Vaud (2013-2015). Rapport final.* Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH), Lausanne mars 2016